



Proposition de résolution pour l'assemblée générale

Conformément à l'article 24 de la loi du 10 juillet 1965 relatif à l'installation gratuite pour la copropriété de lignes de communications électroniques, le projet de résolution au sujet de la fibre optique d'Orange doit être inscrit à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée Générale.

Adresse complète de la copropriété :
Code postal : Commune :

Nombre de logements :
Nom du syndic de l'immeuble :
Nom de gestionnaire de l'immeuble :

Adresse :

Tél. : Fax :
E-mail :@.....
Nom du président du Conseil Syndical :
Tél. :

Projet de résolution à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale

Après examen de la proposition de déploiement du réseau interne de fibre optique d'Orange visant à installer dans l'immeuble des lignes de communications électroniques très haut débit en fibre optique

L'assemblée générale des copropriétaires :

1° - Autorise Orange à implanter à ses frais un réseau de fibre optique en immeuble. Il sera composé d'un boîtier en bas d'immeuble dénommé « point de raccordement immeuble », des points de branchement en étage et du raccordement en fibres optiques en utilisant les gaines et passages existants ou les passages créés après réalisation des travaux nécessaires autorisés. L'implantation de ce réseau interne sera réalisée selon les normes en vigueur et en application des règles de l'art.

Le réseau de fibre optique créé appartiendra à France Télécom et sera mutualisable avec les autres opérateurs de service de très haut débit FTTH qui en feront la demande.

Cette installation sera réalisée après information des copropriétaires par affichette dans le délai de six mois après la signature de la convention d'installation, gestion, entretien, remplacement de lignes de communications électroniques très haut débit en fibre optique.

2° - Mandate le syndic pour signer le protocole d'accord avec Orange.

Cette résolution est adoptée :

Parcopropriétaires représentant millièmes, soit%.

- On voté pour :
Monsieur/Madame.....

- Ont voté contre :
Monsieur/Madame.....

- Se sont abstenus
Monsieur/Madame